



COMMUNE DE RUY-MONTCEAU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2017

COMPTE-RENDU

Le vingt-trois mars deux mille dix-sept, le conseil municipal de Ruy-Montceau, dûment convoqué le dix-sept mars deux mille dix-sept, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Guy RABUEL, maire.

Présents : Guy RABUEL, Marie-Claire LAINEZ, Régine COLOMB, Alain ASTIER, Gérard YVRARD, Marie-Thérèse BROUILLAC, Yves ANDRIEU, Bernard HILDT, Jacqueline RABATEL, Jean-Louis GEORGE-BATIER, Danielle MUET, Pascal FARIN, Catherine DEVAURAZ-CABANON, Yasmina MOUMEN, Christine GAGET, Philippe BONGIRAUD, Frédérick CHATEAU.

Excusés : Jacques DOUBLIER, Mireille BARBIER (pouvoir à Bernard HILDT), Isabelle GRANGE (pouvoir à Marie-Claire LAINEZ), Françoise MELCHERS (pouvoir Guy RABUEL), Monique BROIZAT (pouvoir à Régine COLOMB), Denis FONTAINE (pouvoir à Jacqueline RABATEL), Quentin KOSANOVIC, Marie-Elisabeth SKRZYPCZAK (pouvoir à Philippe BONGIRAUD), Christine SAUGEY (pouvoir à Christine GAGET).

Absent : Pierre MOLLIER.

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 24.

Secrétaire de séance : Régine COLOMB.

ORDRE DU JOUR

Guy RABUEL demande l'accord du conseil municipal pour ajouter un point à l'ordre du jour concernant le dépôt d'une demande de permis d'aménager pour la création d'un lotissement, impasse de Raffet

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte A L'UNANIMITE d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

1- Dépôt d'une demande de permis d'aménager pour la création d'un lotissement, impasse de Raffet.

Guy RABUEL propose au conseil municipal de l'autoriser à déposer une demande de permis d'aménager pour la création d'un lotissement de 4 lots, d'une superficie de 800 à 1 000 m², destinés à la construction de maisons d'habitation individuelles sur l'impasse de Raffet. L'ensemble s'inscrit dans le prolongement du tissu pavillonnaire existant et de l'opération de l'Opac 38 en cours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 19 VOIX POUR, 1 voix CONTRE (Christine GAGET), 4 ABSTENTIONS (Marie-Elisabeth SKRZYPCZAK, Philippe BONGIRAUD, Frédéric CHATEAU, Christine SAUGEY), autorise le maire à signer et à déposer, au nom et pour le compte de la commune de Ruy-Montceau, une demande de permis d'aménager pour la création d'un lotissement de 4 lots, impasse de Raffet.

2- Approbation du PV de la séance du 9 mars 2017.

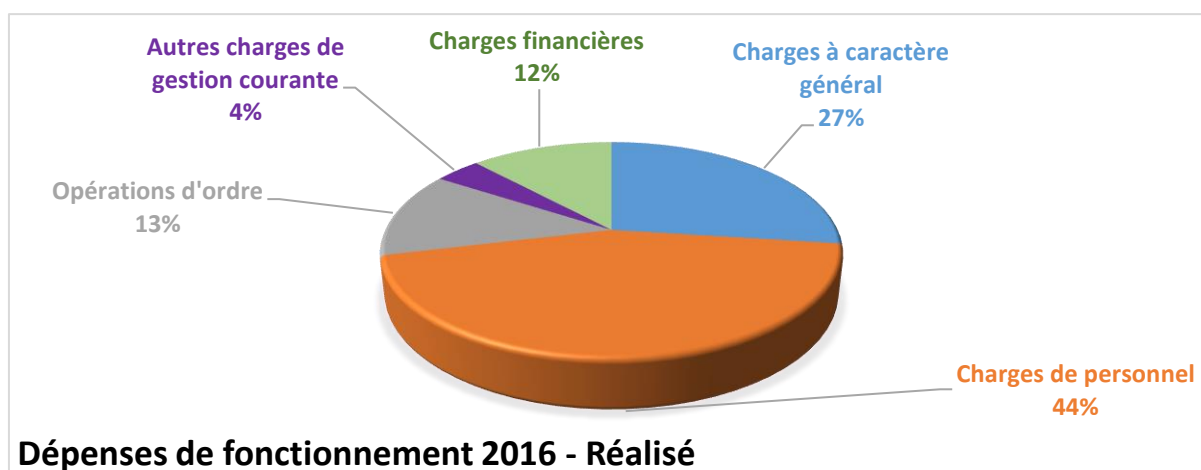
Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte A L'UNANIMITE le procès-verbal de la séance du 9 mars 2017.

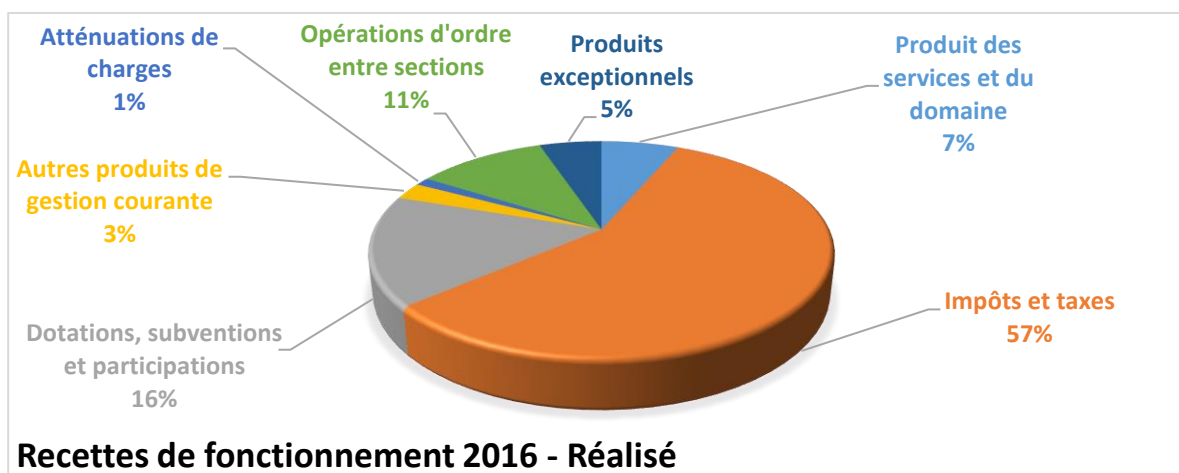
3- Vote du compte administratif 2016.

Guy RABUEL rappelle au conseil municipal que le compte administratif reflète les opérations de dépenses et de recettes réellement effectuées au cours de l'année civile précédente.

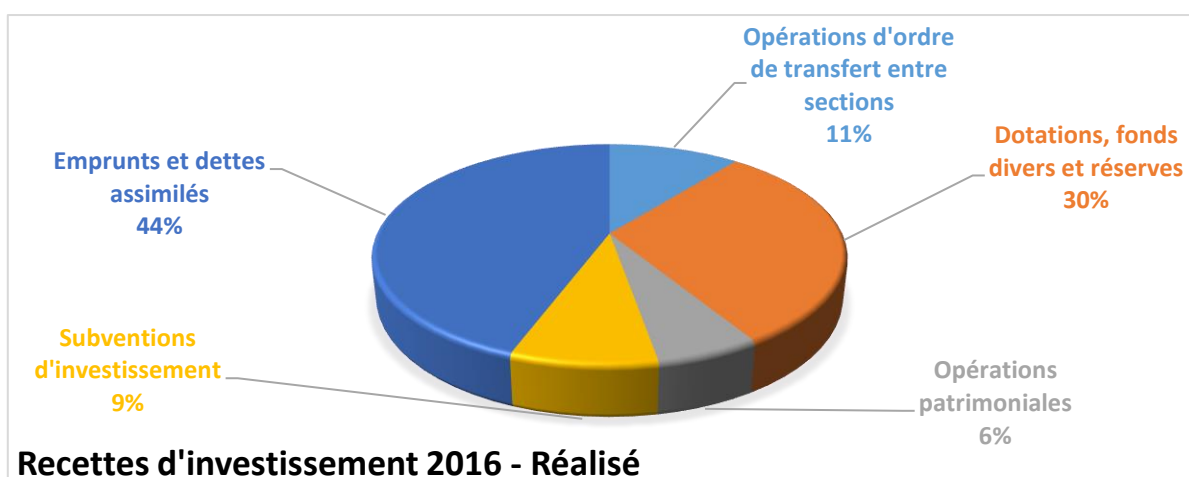
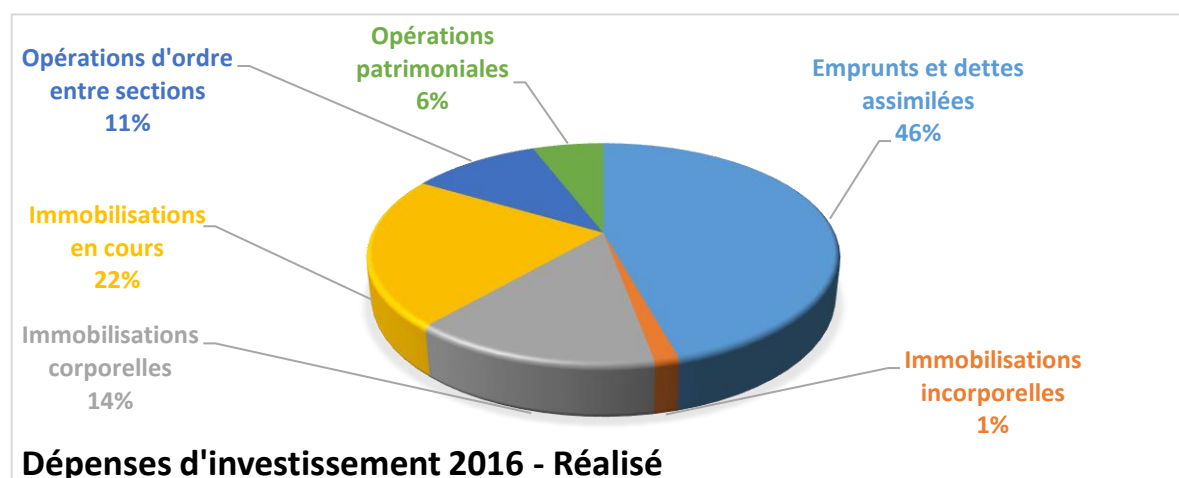
Conformément aux comptes transmis par le Trésorier principal de Bourgoin-Jallieu, le compte administratif 2016 peut être résumé comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	VOTE	REALISE
DEPENSES	3 193 793 €	2 974 987,44 €
RECETTES	3 193 793 €	3 599 694,08 €
RESULTAT DE L'EXERCICE		624 706,64 €
RESULTAT DE CLOTURE		624 706,64 €





SECTION D'INVESTISSEMENT	PREVU	REALISE
DEPENSES	4 080 159 €	3 673 524,81 €
RECETTES	4 080 159 €	3 560 046,26 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	-113 478,55 €	
RESULTAT DE CLOTURE	295 316,61 €	



Après en avoir délibéré hors de la présence du maire, sous la présidence de Marie-Claire LAINEZ, le conseil municipal approuve le compte administratif 2016 par 17 VOIX POUR, 5 voix CONTRE (Christine GAGET, Marie-Elisabeth SKRZYPCZAK, Philippe BONGIRAUD, Frédéric CHATEAU, Christine SAUGEY).

4- Approbation du compte de gestion 2016.

Guy RABUEL rappelle au conseil municipal que le compte de gestion est un document issu de la comptabilité tenue parallèlement par le Trésorier principal de Bourgoin-Jallieu. Ce document reflète les opérations de dépenses et de recettes réellement effectuées au cours de l'année civile précédente, et permet d'attester de la régularité du budget.

Le Trésorier principal de Bourgoin-Jallieu a récemment transmis le compte de gestion de l'exercice 2016 qu'il a certifié conforme au compte administratif 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 19 VOIX POUR, 5 voix CONTRE (Christine GAGET, Marie-Elisabeth SKRZYPCZAK, Philippe BONGIRAUD, Frédéric CHATEAU, Christine SAUGEY), déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par Madame la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

5- Affectation des résultats 2016.

Guy RABUEL rappelle au conseil municipal que le compte administratif 2016 du budget communal laisse apparaître un solde de fonctionnement de 624 706,64 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 19 VOIX POUR, 5 voix CONTRE (Christine GAGET, Marie-Elisabeth SKRZYPCZAK, Philippe BONGIRAUD, Frédéric CHATEAU, Christine SAUGEY), décide d'affecter l'excédent 2016 de 624 706,64 € au financement des dépenses d'investissement, article 1068.

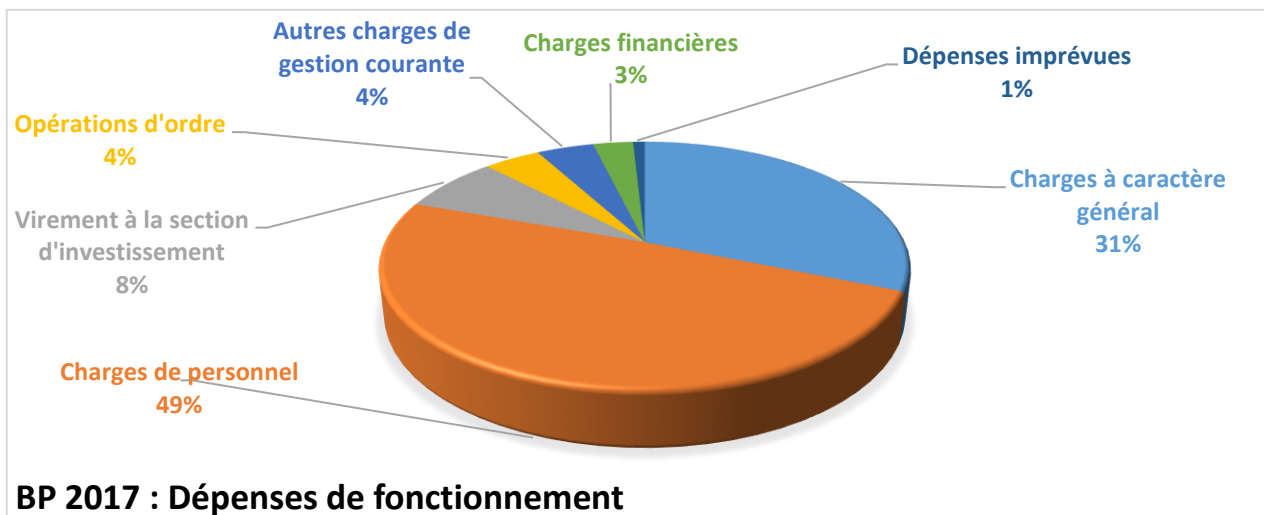
6- Vote des taux d'imposition pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 19 VOIX POUR, 5 voix ABSTENTIONS (Christine GAGET, Marie-Elisabeth SKRZYPCZAK, Philippe BONGIRAUD, Frédéric CHATEAU, Christine SAUGEY), décide de maintenir pour l'année 2017 des taux d'imposition identiques à ceux de 2016, à savoir :

- Taxe d'habitation : 6,84 %
- Taxe sur le foncier bâti : 19,66 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 52,94 %

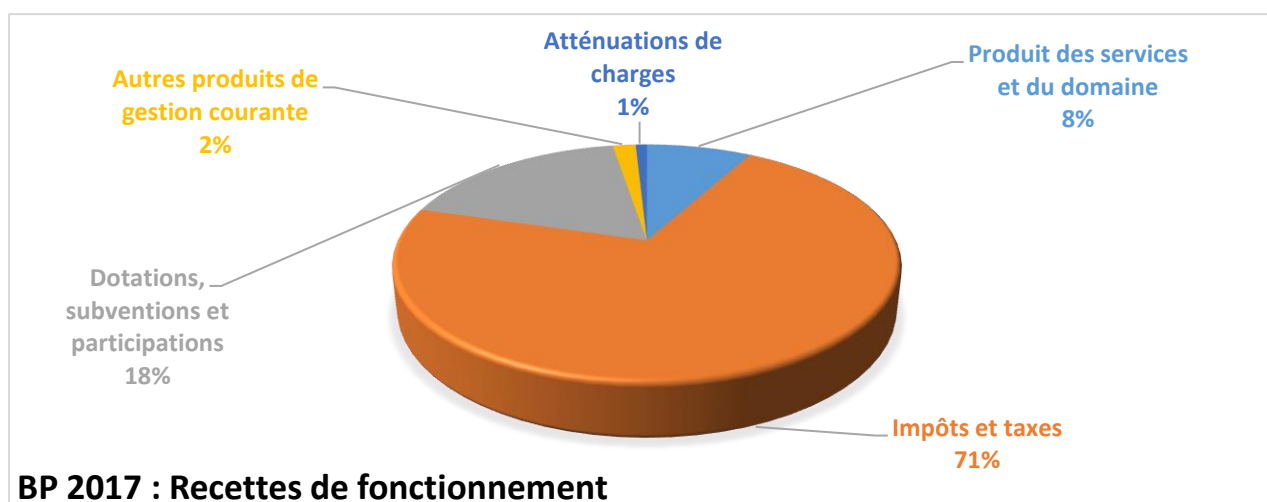
7- Vote du budget primitif 2017.

BP 2017	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 911 792 €	2 911 792 €



Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des différents chapitres par rapport au budget primitif 2016 :

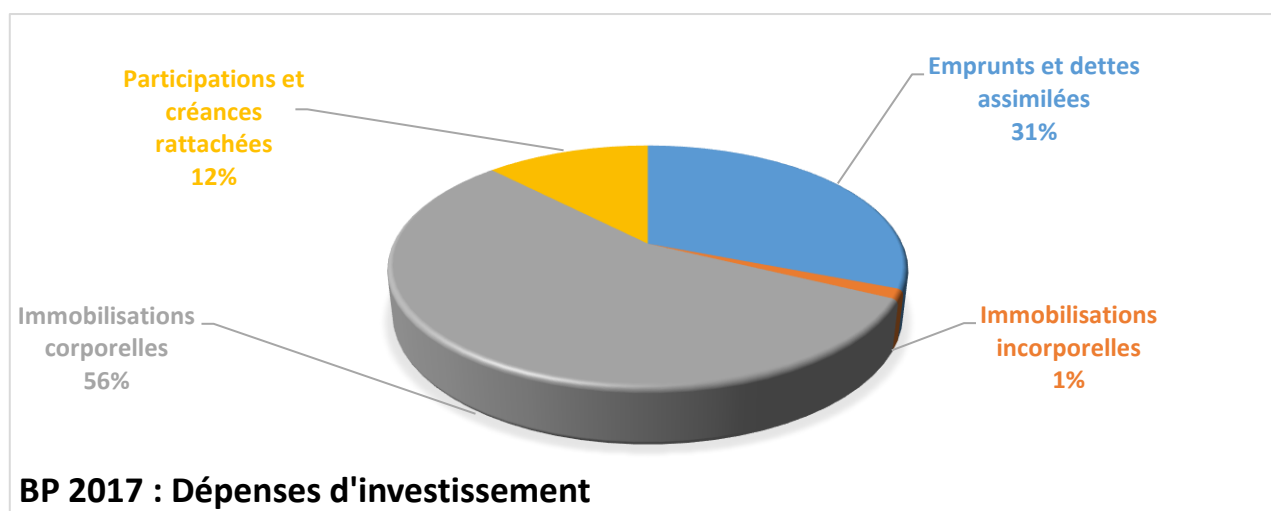
Dépenses de fonctionnement	BP 2016 Voté	BP 2016 Réalisé	BP 2017
Charges à caractère général	1 000 784 €	803 796,88 €	909 893 €
Charges de personnel et frais assimilés	1 363 017 €	1 316 374,18 €	1 434 300 €
Dépenses imprévues	25 000 €	0 €	25 000 €
Virement à la section d'investissement	205 471 €	0 €	213 595 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	99 010 €	381 960,78 €	121 035 €
Autres charges de gestion courante	121 151 €	115 946,47 €	122 201 €
Charges financières	403 360 €	356 891,13 €	85 268 €
Charges exceptionnelles	1 000 €	18 €	500 €



Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des différents chapitres par rapport au budget primitif 2016 :

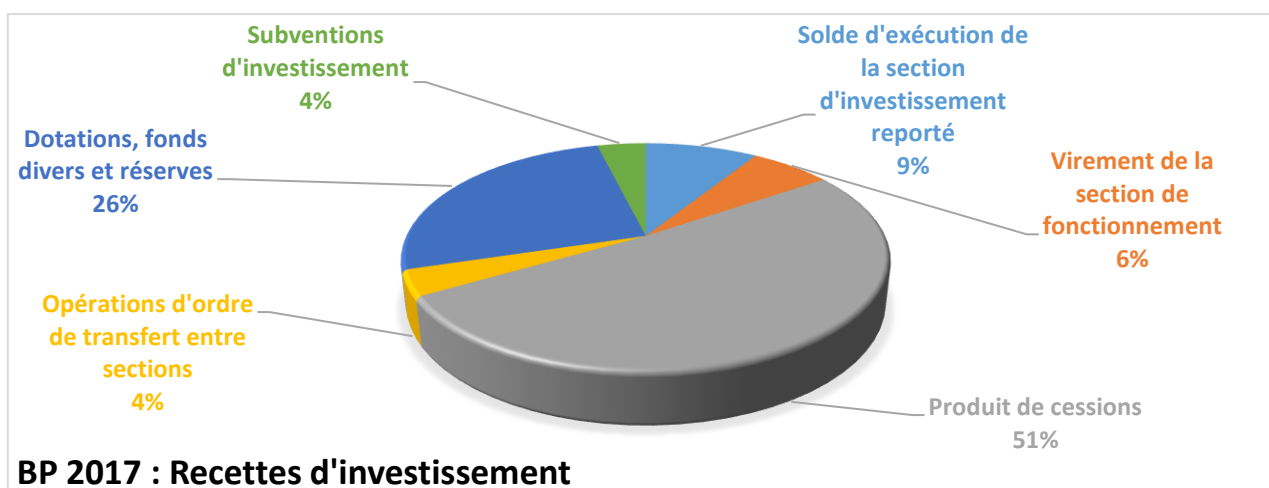
Recettes de fonctionnement	BP 2016 Voté	BP 2016 Réalisé	BP 2017
Atténuations de charges	30 000 €	42 648,88 €	25 000 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	236 275 €	391 225,67 €	1 557 €
Produits des services, du domaine et ventes diverses	214 306 €	232 890,43 €	233 810 €
Impôts et taxes	2 048 788 €	2 061 581,88 €	2 078 146 €
Dotations, subventions et participations	563 247 €	592 428,12 €	517 249 €
Autres produits de gestion courante	82 348 €	91 628,70 €	51 030 €
Produits exceptionnels	18 829 €	187 281,22 €	5 000 €

BP 2017	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	3 302 449 €	3 302 449 €



Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des différents chapitres par rapport au budget primitif 2016 :

Dépenses d'investissement	BP 2016 Voté	BP 2016 Réalisé	BP 2017
Opérations d'ordre de transfert entre sections	236 275 €	391 225,67 €	1 557 €
Opérations patrimoniales	214 464 €	214 463,23 €	2 504 €
Emprunts et dettes assimilées	1 677 623 €	1 677 621,25 €	1 020 521 €
Immobilisations incorporelles	84 621 €	52 285 €	42 308 €
Immobilisations corporelles	918 703 €	527 129,65 €	1 830 559 €
Immobilisations en cours	813 473 €	810 799,93 €	0 €
Participations et créances rattachées	135 000 €	0 €	405 000 €



Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des différents chapitres par rapport au budget primitif 2016 :

Recettes d'investissement	BP 2016 Voté	BP 2016 Réalisé	BP 2017
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	408 795 €	0 €	295 316 €
Virement de la section de fonctionnement	205 471 €	0 €	213 595 €
Produits de cessions	140 000 €	0 €	1 690 000 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	99 010 €	381 960,78 €	121 035 €
Opérations patrimoniales	214 464 €	214 463,23 €	2 504 €
Dotations, fonds divers et réserves	1 076 672 €	1 085 105,06 €	852 587 €
Subventions d'investissement	360 327 €	303 098,90 €	127 412 €
Emprunts et dettes assimilées	1 575 420 €	1 575 418,29 €	0 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 19 VOIX POUR, 5 voix CONTRE (Christine GAGET, Marie-Elisabeth SKRZYPCZAK, Philippe BONGIRAUD, Frédéric CHATEAU, Christine SAUGEY), décide d'adopter le budget primitif de l'exercice 2017 de la Commune de Ruy-Montceau et de voter les crédits qui y sont inscrits :

- Au niveau du chapitre, pour la section d'investissement.
- Au niveau du chapitre, pour la section de fonctionnement.

LA SEANCE EST LEVEE A 21 HEURES.